Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250206-2025_DELIB_27-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 06 FEVRIER 2025

DATE DE CONVOCATION : 31/01/2025	
DATE D'AFFICHAGE : 07/02/2025	
NOMBRE DE MEMBRES :	- Inscrits : 18 - Présents : 14 - Absents : 4 - Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET :	**Don de mobilier, équipement et matériel informatique à l'association Synapse 3i**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février à 10 heures 30, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : M. Alain SURHOMME, M. Yves MONIN, M. Patrick DESSEAUX, M. Jean-Paul LECOMTE, Mme Virginie SANNIER, M. Francis HOUSSÉ, M. Jean-Jacques STOTER, M. Alain SAVOIE, M. Bruno ÉTÉVÉ, M. Dominique CAMUS, M. Didier FRANCOIS, M. Daniel CAVÉ.

Etaient absents et excusés : M. Michel DESTOMBES, M. Jean-Marie MACHAT, Mme Gaëlle PAYS, M. Nicolas PLÉ.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, le Président rapporte les éléments suivants.

L'association Synapse 3i, active dans le domaine de l'inclusion numérique, a sollicité notre collectivité pour un don de matériel informatique. Cette association œuvre pour accompagner socialement et professionnellement les personnes à revenus modestes et/ou issues de quartiers défavorisés du département de la Somme. L'association coordonne notamment des activités de recyclerie et de valorisation d'équipements, et œuvre à réduire la fracture numérique en fournissant des équipements et des formations aux personnes en difficulté. En tant que collectivité territoriale, Territoire d'Energie Somme dispose de différents mobiliers et équipements, ainsi que de matériel informatique et de téléphonie en bon état mais plus utilisé, qui pourraient bénéficier à cette initiative. Ce don s'inscrit dans notre engagement à soutenir les actions locales favorisant la solidarité territoriale ainsi que l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2241-1,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

.../...

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250206-2025_DELIB_27-DE

OBJET :

Don de mobilier, équipement et matériel informatique à l'association Synapse 3i

Annexe : liste du matériel donné.

…/…

Considérant que TE80 dispose de différents mobiliers et équipements, ainsi que du matériel informatique et de téléphonie réformé mais en bon état de fonctionnement,

Considérant que l'association "Synapse 3i", déclarée selon la loi du 1er juillet 1901, a sollicité la collectivité pour un don de matériel informatique afin de soutenir ses activités,
Considérant que ce don s'inscrit dans une démarche de soutien aux associations locales et de promotion de l'inclusion numérique ;

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le don de mobilier, d'équipements et de matériel informatique et de téléphonie dont la liste est annexée à la présente délibération à l'association "Synapse 3i" ;

- D'autoriser Monsieur le président à signer la convention de don et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;

- De charger Monsieur le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250206-2025_DELIB_27-DE

CONVENTION - DON DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DE TÉLÉPHONIE, DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS RÉFORMÉS

Entre d'une part,

Territoire d'Energie Somme (TE80), dont les bureaux sont sis 3 Rue César Cascabel, 80440 Boves, représenté par Franck BEAUVARLET, Président, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Bureau du _____.
Ci-après dénommé « TE80 »

Et d'autre part,

L'association Synapse 3i dont le siège social est situé au 25 rue le Tintoret, Amiens représentée par Patrice CHELMY, Président, dûment habilité à signer la présente convention.
Ci-après dénommé « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de la cession du matériel informatique et de téléphonie, du mobilier et des équipements réformés cités à l'article 2 de la présente convention à l'association Synapse 3i « **le bénéficiaire** ».

Article 2 – Désignation/Etat de l'équipement

TE80, par la présente convention, fait don au bénéficiaire du matériel informatique et de téléphonie, du mobilier et des équipements réformés dont la liste sera fournie en annexe, indiquant les qualités et quantités, puis signée par les deux parties avant une sortie du patrimoine de TE80.

Types de biens identifiés
Informatique et téléphonie : écrans, téléphones portables/fixes, stations d'accueil, différents ordinateurs et divers matériels.
Mobilier et équipements :

Article 3 – Certification de propriété

TE80 certifie qu'il détient tous les droits et les pouvoirs de procéder à la donation du matériel constituant le don.

Article 4 – Acceptation du don

Le don est réciproquement consenti et accepté par les deux parties dans le respect des conditions énoncées par la présente convention.

Article 5 – Conditions d'orientation du don

Le bénéficiaire s'engage à :
- Attester pour son association de la reconnaissance d'utilité publique ou d'intérêt général,
- Prendre en charge gratuitement le matériel donné,
- Consentir à ce qu'aucun support ni assistance ni garantie ne sera fourni par TE80 aux équipements cédés en l'état,
- Ne pas rendre le matériel au donateur,
- Faire détruire le matériel devenu inutilisable de manière écologique,
- Récupérer le matériel dans les locaux de TE80 sur rendez-vous,
- Réutiliser selon son état tout le matériel fourni, dans une démarche de développement local et social des quartiers prioritaires du territoire samarien
- Détruire l'ensemble des données contenues dans les ordinateurs et téléphones, le bénéficiaire étant certifié sur le sujet. Il fournira un certificat de destruction des données à TE80 en fin de traitement.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250206-2025_DELIB_27-DE

TE80 s'engage à :
- Ne pas facturer ou faire supporter de frais au bénéficiaire, pour l'enlèvement du matériel,
- Donner le matériel sans contrepartie financière,
- Ne céder du matériel que si celui-ci lui appartient entièrement,
- Ne pas réclamer ou récupérer le matériel après donation, celui-ci devenant la propriété du bénéficiaire dès la signature de la convention.

- Article 6 – Transfert de propriété

TE80 cède au bénéficiaire la propriété pleine et exclusive du matériel informatique faisant l'objet de la présente convention et dont la liste sera fournie en annexe

Fait en double exemplaire à ..... le .....

TE80 Nom, signature du responsable et cachet	**Le bénéficiaire** Nom, signature du responsable et cachet

PROJET

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250206-2025_DELIB_27-DE

ANNEXE : Matériel cédé

1. Matériel informatique et de téléphonie

DENOMINATION	QUANTITE	N° DE SERIE
Veille sacoche pc portable	6	
Câble d'alimentation station d'accueil HP	7	
Cable rj 45	8	
Cable USB	6	
Cable alimentation pc fixe	9	
IPhone 11	1	
IPhone 8	1	
IPhone 6	1	
IPhone 8	1	
Carton de tel fix	1	
Clavier	9	
Souris	11	
Bras écrans	4	
Carton de câble rj45	1	
Paire de veille enceinte	1	
Cable video	8	
Carton de supporte écrans	2	
Disque dur externe	1	531946363501488
Ecran pure	1	p22ld225
Ecran HP	1	CNK1280Y87
Ecran HP	1	3CQ348148F
Ecran HP	1	3CQ3481485
Ecran HP	1	CNK1280Y9V
Ecran HP	1	CNK1280Y9D
Ecran HP	1	CNK1280Y9T
Ecran HP	1	CNK0470KQP
Ecran HP	1	cn42140cgw
Station d'accueil	1	5CG750X6DP
Station d'accueil	1	5CG937ZCW2
Station d'accueil	1	5CG83WVG7
Station d'accueil	1	5CG923Z7S7
Station d'accueil	1	5CG937ZCW3
Station d'accueil	1	5CG750X60W
Station d'accueil	1	5CG750X6FJ

PROJET

Envoyé en préfecture le 11/02/2025
Reçu en préfecture le 11/02/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250206-2025_DELIB_27-DE

HP p2000	1	2s6133d645
HP proliant dl380 g7	1	cz21450db5
HP proliant dl380 g7	1	cz21450dbf
HP pro curve	1	sg125iphj8
Pc fixe hp compaq 6005 pro	1	czc14947d1
Hp pro desk 490 g2 mt	1	czc4310wc0
HP prodesk 400 g1	1	czc34749r9
HP prodesk 400 g1	1	czc34749r3
HP z420 workstation	1	czc2216lyc
HP prodesk 400 g5 mt	1	czc8457fb4
HP prodesk 600 G5 (neuf)	1	czc950b726
HP prodesk 600 G5 (neuf)	1	czc950b6zc
HP pro desk 600	1	czc808959s
HP pro desk 600	1	czc808956k
HP pro desk 600	1	czc9379hbg
HP pro desk 600	1	czc9379h7t

2. Mobilier et équipements :

DENOMINATION	QUANTITE
Meubles bas en alu 3 tiroirs (dossiers suspendus) plateau imitation bois	2
Table ronde diamètre 1.20m de diamètre plateau imitation bois clair avec pied en alu central	1
Table rectangulaire	1
Bureau d'angle (en 2 plateaux)	1
Chaise de bureau à roulettes	1
Armoire métallique 2 portes coulissantes	2
Colonne en alu « Ensto » passe câbles (2.50m de haut) + système prises pour bureau	1
Ramettes de papier couleur A4 80gr (rouge-rose-jaune-bleu)	30
Chaises de réunion	8
Radiateur électrique	1
Support affichage métallique	1
Dalles faux plafond	4

Date de cession :

Signature du représentant de Synapse 3i

Signature du représentant de TE80